



A retourner par mail à
communaute.communes@sudestmanceau.com
ou par courrier à Communauté de communes
du Sud est Manceau – rue des écoles CS 40015
– 72250 Parigné l'Evêque

Cadre réservé au service

NEUF 2026 /

Référence R'spansc :

DEMANDE D'AUTORISATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SITUATION DU BIEN

COMMUNE :

Adresse :

Code postal : Surface :

Références cadastrales (section(s) et n° de parcelle(s)) :

DEMANDEUR – PROPRIETAIRE DU TERRAIN

Nom, prénom :

Date de naissance : lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Commune : Code postal :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Mail :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

construction neuve transformation agrandissement

habitat principal locatif maison secondaire / nombre de chambres (y compris bureau) :

bâtiment à usage professionnel / nature de l'activité :

bâtiment comportant plusieurs logements / nombre de logements :

Autre construction :

Année de construction :

Mode d'alimentation en eau : adduction publique puits avec consommation alimentaire

FILIERE RETENUE

Sol perméable qui permet le traitement et l'évacuation des eaux usées par infiltration dans le sol

Eaux usées → fosse toutes eaux → tranchées d'épandage ou filtre à sable non drainé

Sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration des eaux

Eaux usées → fosse toutes eaux → terre d'infiltration + filtre à sable drainé + autorisation de rejet

Sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration des eaux. Il y a un exutoire

Eaux usées → fosse toutes eaux → système d'épuration → autorisation de rejet + micro-station ou système compact

Autre solution

INSTALLATION AVEC TRAITEMENT PAR EPANDAGE : volume fosse toutes eaux :

INSTALLATION AGREE : numéro d'agrément de filière :

EN CAS DE REJET :

Domaine privé : autorisation du propriétaire

Domaine public : autorisation du maire de la commune de :

Nom / qualité :

Date et signature :

INSTALLATEUR DU PROJET DEFINITIF

Nom : Qualité :

Téléphone portable :

Adresse :

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le **demandeur s'engage à réaliser l'installation** uniquement après réception de **l'avis favorable sur le projet**.
Le dispositif sera mis en place conformément au projet validé.

A la suite, le **contrôle de réalisation** s'effectuera **en tranchées ouvertes**. Pour une plus grande rapidité d'intervention, le pétitionnaire doit prévenir la communauté de communes une semaine avant la date d'achèvement des travaux. L'installation pourra être recouverte uniquement après avis favorable émis lors du contrôle de réalisation. Cet avis favorable est nécessaire en vue de la délivrance du certificat de conformité de l'installation.

A la suite du service rendu, une redevance est instaurée pour les différents contrôles :

- Contrôle de conception de l'installation (contrôle de l'étude de filière) : **66 € TTC**
- Etude d'une modification d'un dossier de conception : **14€ TTC**
- Contrôle de réalisation (visite en tranchées ouvertes) : **119€ TTC**
- Contre-visite défaut mineur : **22€ TTC**
- Contre-visite complexe : **42€ TTC**

(Tarifs en vigueur au 1er janvier 2025 selon délibération du 19 novembre 2024)

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à respecter l'ensemble des dispositions mentionnées ci-dessus.

A Le

Signature

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Communauté de communes du Sud Est Manceau, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but de traiter votre demande d'assainissement. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre de répondre à votre demande. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données, limitation ou opposition au traitement de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données à l'adresse suivante : communaute.communes@sudestmanceau.com et/ou le délégué de la protection des données à l'adresse suivante : contact@cc-sudestmanceau.com. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr